



MED CUP WINDSURF EN PROVENCE

17-18-19 février 2017

**Yachting Club de la Pointe Rouge
MARSEILLE**

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention « (DP) » dans ne règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du JURY, être inférieure à la disqualification.

Préambule

Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide
- si nécessaire, la fiche de sur classement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'World Sailing et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 millions d'Euros.

Terminologie

Le terme « bateau » utilisé ci-dessous signifie windsurf.

1 REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017 2020*, incluant l'annexe B,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliqueront aux concurrents français et étrangers. Elles sont précisées dans l'annexe « Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents sont affichés sur le tableau officiel situé sur les vitres du hall d'entrée du YCPR.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé au SUD Ouest du bâtiment du YCPR (Côté port en haut de l'escalier extérieur).
- 4.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu.
- 4.3. Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau

5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1. Les courses sont prévues selon le programme suivant :
 - Vendredi 17 février 1^{er} signal d'avertissement 14h30 (Raceboard - RS:X -BIC)
 - Samedi 18 février 1^{er} signal d'avertissement 11 h 00
 - Dimanche 19 février 1^{er} signal d'avertissement 10 h 30
- 5.2. Après un long retard, pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Dans les présentes instructions de course, le terme "classe" recouvre une classe, une catégorie ou un groupe de classes.

BIC 293OD : Minimes filles	Pavillon : BIC 293 blanc
BIC 293OD : Minimes garçons	Pavillon : BIC 293 blanc
BIC 293 OD : Espoirs filles	Pavillon : BIC 293 orange
BIC 293 OD : Espoirs garçons	Pavillon : BIC 293 jaune
RSX filles 8.5	Pavillon : RSX rouge
RSX 8.5 garçons	Pavillon : RSX bleu
RSX senior	Pavillon : RSX Blanc
Race Board seniors et Race Board jeune 7.8	Pavillon : Rose

7 ZONES DE COURSE

Rade Sud de Marseille.

Il y aura deux zones de courses (ronds)

L'identification des ronds, les affectations sur chaque rond des différentes séries à courir, ainsi que les positions approximatives des ronds seront affichées au tableau officiel avant l'ouverture de l'émargement.

8 LES PARCOURS

8.1

Parcours 1S :

Départ, 1, 2, 3, 2, 3, S1, S2, arrivée

Parcours 1 :

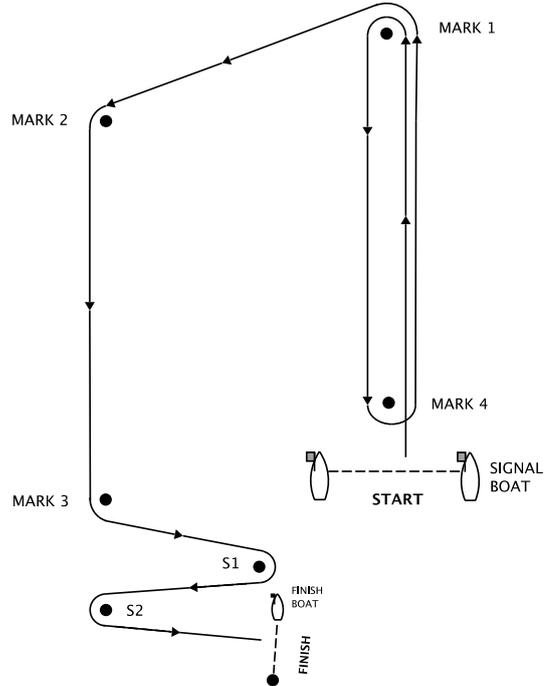
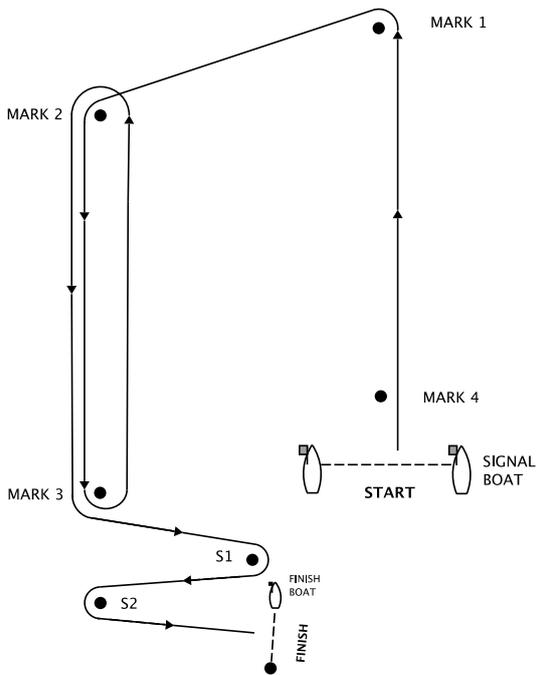
Départ, 1, 2, 3, 2, 3, arrivée

Parcours 2S

Départ, 1, 4, 1, 2, 3, S1, S2, arrivée

Parcours 2

Départ, 1, 4, 1, 2, 3, arrivée



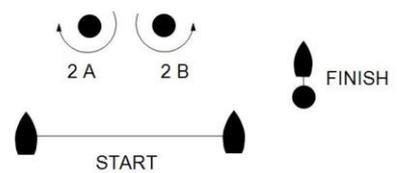
Parcours 3 :

W2 :Départ, 1, 2A-2B, 1, 2B, arrivée

W3 : Départ, 1, 2A-2B, 1, 2A-2B, 1, 2B, arrivée

W4 : Départ, 1, 2A-2B, 1, 2A-2B , 1, 2A-2B, 1, 2B, arrivée

Mark 1



8.2 Au plus tard avec le signal d'avertissement, le comité de course affichera sur le tableau le numéro du parcours pour le parcours n°3

8.3 Description et signalement du parcours réduit

Trapèze : Départ - 1 - 2 - 3 - S1 - S2 - Arrivée

Le parcours réduit est signalé par l'envoi du pavillon S sur le bateau comité, au plus tard avec le signal d'avertissement.

9 MARQUES

Rond YCPR

9.1 Les marques de parcours 1, 2, 3, 4, 2A, 2B sont des bouées tétraédrique JAUNES.

9.2 Les marques S1 et S2 sont des petites bouées JAUNES

9.3 Les marques de départ sont des bateaux du Comité arborant chacun un pavillon orange pendant les phases de départ.

9.4 Les marques d'arrivée sont des bouées de couleur BLANCHE et un bateau du Comité arborant un pavillon orange.

9.5 Il n'y a pas de marques de changement de parcours

Rond VERT

9.6 Les marques de parcours 1, 2, 3, 4, 2A, 2B sont des bouées ORANGE.

9.7 Les marques S1 et S2 sont des petites bouées JAUNES

9.8 Les marques de départ sont des bateaux du Comité arborant chacun un pavillon orange pendant les phases de départ.

9.9 Les marques d'arrivée sont des bouées de couleur BLANCHE et un bateau du Comité arborant un pavillon orange.

9.10 Il n'y a pas de marques de changement de parcours

10 Zones qui sont des obstacles

Sans objet

11 DEPART

Les départs des courses seront donnés **en application de la règle 26** avec un signal d'avertissement fait à 5 minutes avant le départ.

<i>Signal</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Minutes avant le signal de départ</i>
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon I, ou U, ou noir ; un signal sonore	4
minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

11.1 Les extrémités de la ligne de départ sont déterminées par les mâts des bateaux du comité de course portant le pavillon orange.

11.2 Les planches dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, ne doivent pas naviguer dans les zones de courses définies dans l'annexe parcours sous peine d'être pénalisées (DP)

- 11.3** Une planche qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classée DNS. Ceci modifie la règle A4.
- 12** **CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS**
Il n'y aura pas de changement de parcours pendant une course.
- 13** **L'ARRIVEE**
La ligne d'arrivée est matérialisée par le mât d'un bateau du comité de course arborant le pavillon orange, et par le côté "parcours" de la marque d'arrivée décrite en 9.4. et 9.9.
- 14** **SYSTEME DE PENALITE**
- 14.2** La règle 44.1 des RCV est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.3** L'annexe P ne s'applique pas.
- 15** **TEMPS LIMITES**
- 15.1** Les temps limites sont les suivants :
- (a) Temps limite de la première planche pour finir est de une heure.
- 15.2** Les planches ne finissant pas dans un délai de 20 minutes après la première planche de la même classe, ayant effectué le parcours et fini, sont classées « DNF ». Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16** **RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION**
- 16.1** Les concurrents devront informer le comité de course de leur intention de réclamer immédiatement après avoir fini ou abandonné. Les formulaires de réclamation, de reconnaissance d'infraction et de demande de réouverture sont disponibles au secrétariat de course. Les réclamations et reconnaissances d'infraction doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 16.2** Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que la dernière planche ait fini la dernière course du jour, ou après que le Comité de course ait signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour là, selon ce qui est la plus tard.
- 16.3** Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury.
- 16.4** Les avis des réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 16.5** Sans objet.
- 16.6** Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par une planche. : 11.3, 18, 21, 23, 24, 25, 26, 27
Ceci modifie la règle 60.1(a). (DP)
- 16.8** Le dernier jour de course programmé, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée /
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réouverture a été informée de la décision la veille ;
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour.
Ceci modifie la règle 66.

- 16.7 Le dernier jour de la régata une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.
- 17 **CLASSEMENT**
- 17.2 Deux courses doivent être validées pour constituer une série.
- 17.3 **Courses retirées**
- a. Quand moins de quatre courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.
 - b. Quand quatre à huit courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
 - c. Quand neuf courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.
- 17.4 Egalités dans les séries
Application de la règle B8.8.
- 18 **REGLES DE SECURITE**
- 18.1 Contrôle à la sortie et au retour : un système d'émargement sera mis en place dans la salle située au rez-de-chaussée, en face du port, côté sud du bâtiment du YCPR.
- L'absence d'émargement au départ sur l'eau entraînera sans instruction, la disqualification à la première course du jour.
-L'absence d'émargement au retour à terre entraînera sans instruction, la disqualification à la dernière course du jour.
-L'absence d'émargement au départ sur l'eau et au retour à terre entraînera sans instruction, la disqualification pour toutes les courses de la journée.
- 18.2 Une planche qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible et par écrit lors de son émargement, à son retour à terre.(DP)
- 18.3 Chaque concurrent devra avoir un **bout d'amarrage** de 5 mètres de longueur capable de résister aux efforts dynamiques de traction du flotteur remorqué.
- 18.4 Le port d'une combinaison isothermique en permanence est obligatoire.
- 19 **REPLACEMENT D'EQUIPEMENT**
Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites par écrit au comité à la première occasion raisonnable.(DP)
- 20 **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
Une planche ou son équipement peut être contrôlé à tout moment de la compétition pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.
- 21 **PUBLICITE**
Les concurrents devront arborer la publicité de l'épreuve si celle-ci est fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la réglementation 20.9.2 de World Sailing s'appliquera.

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon YCPR.

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les planches courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que toutes les planches aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. (DP)

La charte des entraîneurs s'appliquera.(DP)

27 COMMUNICATION RADIO

Sauf e cas d'urgence, aucune communication radio ou par téléphone portable n'est permise en course.(DP)

28 PRIX

Un prix en devises (euro) sera remis à la première féminine et au premier garçon du classement scratch de chaque course ; sachant qu'un classement ne sera établi qu'à partir de huit concurrents par classe, comme stipulé dans l'avis de course.

29 RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la RCV 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

30 MEDIA :

L'autorité organisatrice peut, à tout moment, demander aux coureurs de porter une caméra de type Gopro pour réaliser des images lors de la régata.

Composition du corps arbitral

Présidente du Jury :

Axelle van Overstraeten

Président du comité de course :

Anthony Rigaut

Président du comité de course :

Philippe Faure